



Rapport du Conseil Municipal du mardi 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un novembre, à 20 heures 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Gabriac régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Maire.

Présents : Nicolas BESSIERE, Sylvette CUDEVILLE, Didier BELIERES, Alexandre ROUMIGUIER, Julie BOUCAYS, Antony MIQUEL, Martine ROGUET, Arnaud CORMOULS, Laurent GABEN, Vincent IEFFA, Guylaine COURTIAL, Marjolaine CLAMENS,

Secrétaire(s) de la séance: Marjolaine CLAMENS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers et excuse l'absence de DECOOL Tanguy, BESSIERE Hervé et Bertrand Bayles qui a donné procuration à Sylvette CUDEVILLE pour toute délibération

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté en l'état.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour : 1/ Approbation du compte rendu de la dernière séance
2/ décisions prises dans le cadre des attributions du Maire
3/ Délibération : Mise à jour de la longueur de la voirie communale
4/ Délibération : Place de GABRIAC. demande de fonds de concours à la Communauté de Communes
5/ Délibération/ Approbation du rapport annuel du Prix de l'Eau
6/ Avis sur la modification du périmètre du SAGE Lot Amont
7/ Licence IV
8/ Divers

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal par délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération n° 2020 015 du 23/05/2020:

- Remplacement du Poteau incendie route de Bertholène : 3 289.83 € T.T.C.
- Réfection du muret de la fontaine à Ceyrac par Pierre Sèche d'Oc : 642 € T.T.C.
- Réfection des passages piétons dans le village de GABRIAC: 2 846.85 € T.T.C.

Monsieur CORMOULS Arnaud signale que lors des travaux de renforcement de la canalisation d'eau à Concoin, la borne existante obsolète pourrait être remplacée. Monsieur le Maire prévoit de transmettre l'information à Monsieur VALETTE employé communal et membre des Pompiers de BOZOULS .

Mise à jour de la longueur de la voirie communale - 2023 DEL_2023_043

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée par délibération en date du 10 septembre 2020 et déposée en Prefecture. Cette mise à jour avait permis d'identifier : 29 704 ml de voirie.

CONSIDÉRANT que cette opération de mise à jour n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant la mise à jour du tableau de classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Le Maire propose d'approuver la mise à jour du tableau de classement des voies et chemins communaux à circulation d'intérêt général (art L 161-6 -1 du code rural et de la pêche).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- Approuve et se Prononce pour le nouveau tableau de classement de la voirie qui passe ainsi à 38 660 ml,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise à jour du classement de ces voies.

Demande de Fonds de concours à la Communauté de Commune Comtal Lot Truyère - Place de GABRIAC- Plan de financement définitif. DEL_2023_044

La Commune de Gabriac ayant acquis une maison située au cœur du village. Cette dernière avait un positionnement stratégique occultant, très dangereux au carrefour de la RD 28 et RD 59, à proximité de l'église et du commerce de Gabriac.

La volonté de la municipalité étant de démolir cette habitation afin de créer un espace de vie végétalisé :

- il est prévu de mettre en place une fontaine, une boîte à livres, des arrêts pour les véhicules, une borne de rechargement électrique, une table de pique-nique créant ainsi un lieu de convivialité et un arrêt bienvenu pour les usagers de l'axe Aurillac-Montpellier.
- La surface imperméabilisée actuelle sera supprimée au bénéfice de surfaces enherbées, inexistantes jusque -là, sur environ 325 m². Ce site sera arboré et

végétalisé avec des plantes de type méditerranéen (arrosage peu fréquent et adapté aux passages régulier des troupeaux).

- Des liaisons douces seront aussi aménagées afin de faciliter la circulation des piétons entre le cœur du village et les rues adjacentes inciter les déplacements des habitants de l'ensemble du village , en toute sécurité, vers la boulangerie/épicerie (déplacements courts à pied).

Cette ouverture permettra d'aérer le centre du village, de créer ainsi un îlot de fraîcheur.

Cet aménagement va donner de la visibilité pour s'engager sur l'axe principal.

Après avoir sollicité l'ensemble des aides au financement de ce projet, le plan de financement est ainsi révisé :

DEPENSES	H,T,	T,T,C,
ACHAT BATISSE	85 000,00	85 000,00
Honoraires /Achat/ TF	2 056,64	2 056,64
Frais de GEOMETRE	1 350,00	1 620,00
TRAVAUX	38 047,55	45 657,06
végétalisation	8 890,50	10 668,60
Mobilier urbain	10 360,00	12 432,00
Installation Borne Electrique	1 000,00	1 000,00
TOTAL dépenses	146 704,69	158 434,30
AIDES SOLLICITEES		
ETAT (8% accordé)	12 586,00	
REGION (17% accordé)	26 226,00	
DEPARTEMENT (40% accordé)	59 860,00	
3 CLT (6%)	10 000,00	
AUTOFINANCEMENT CNE	36 676,18	
TOTAL recettes	146 704,69	

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ayant sollicité les aides de L'Etat, du Département et de la Région,

- sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère en corrélation avec l'aide de la Région.

- charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Adoption du rapport du prix de l'eau et de la qualité du service public d'alimentation en eau potable - exercice 2022 DEL_2023_045

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2022, le 22 septembre 2023 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de GABRIAC, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Conformément au CGCT, le dit rapport est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2022.

Vente de la dernière licence IV de la Commune de GABRIAC 12340 DEL_2023_046

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lorsque le dernier gérant de l'hôtel Bouloc a été placé en liquidation judiciaire le 12 février 2019, la commune avait décidé de racheter la Licence IV pour permettre à un éventuel repreneur de l'établissement de pouvoir exploiter ce débit de boisson.

Or depuis cette date, la situation de l'établissement n'a pas évolué et la Licence IV risque de devenir caduque si elle n'est pas exploitée dans les cinq ans soit avant le 12 février 2024.

- Par délibération en date du 21 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente cette licence en priorisant tous candidats sérieux qui auraient un projet sur le village.

- A ce jour un seul candidat s'est manifesté par écrit, la microbrasserie BIBEMUS à GABRIAC. Ce dernier propose de racheter la licence pour la somme de 5 000 €

Compte tenu du fait que le gérant Monsieur Julien BELLENGER, est titulaire du permis d'exploitation délivré par L'UMIH valable jusqu'au 15 juillet 2031,

sachant que la commune reste prioritaire en cas de revente, cette licence étant la dernière existante sur son territoire,

Après en avoir délibéré, conformément aux conditions ci-dessus énumérées,

le Conseil Municipal avec 2 abstentions et 11 voix pour :

- accepte la proposition de la Micro brasserie BIBEMUS gérée par Monsieur Julien BELLENGER

- charge Monsieur le Maire de signer les pièces relatives à cette décision auprès de Maître BOUSSAGUET Notaire à ONET LE CHATEAU et auprès des services de l'Etat pour la déclaration de mutation.

Achat d'une laveuse pour l'entretien des salles DEL_2023_047

Pour l'entretien des salles, l'achat d'une laveuse a été envisagé par le Conseil Municipal.

Trois entreprises ont été consultées.

Monsieur le Maire donne lecture des trois devis :

- LAFAGE : 3 209,02 T.T.C.
- MTS PRO : 3 000,00 T.T.C.
- M.P.I. : 3 405,60 T.T.C.

Après en avoir étudié les caractéristiques avec l'employé communal qui en sera le principal utilisateur,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- opte pour la solution proposée par la Société MTS PRO.
- charge Monsieur le Maire de passer commande.

DIVERS:

Divers 1

Point travaux de Ceyrac:

Les travaux d'enfouissement ont mis à mal les ruelles pavées situées autour de l'église à Ceyrac.

Eiffage avait réparé grossièrement le pavage existant devant chez RAMBAUD.

Après négociations, Eiffage a accepté de la reprendre et de prendre en charge la partie basse de la ruelle sous l'église.

Le reste à charge pour la commune évalué par Pierre sèche d'oc s'élève à la somme de 2 748 € T.T.C

Divers 3

Au cours de leur visite, (à 2 reprises cet été) les Bâtiments de France ont confirmé le fait que certains éléments et rétables des oratoires sur le chemin du calvaire sont classés ou inscrits.

Monsieur le Maire propose d'engager une réflexion sur leur réfection car certains sont gravement endommagés. Il a sollicité L'entreprise MALBREL de Capdenac spécialiste en la matière, afin d'établir un devis.

Monsieur le Maire a également reçu l'association Mémoire et Patrimoine de GABRIAC. Ces derniers ont contribué au nettoyage des fontaines, un partenariat est envisagé pour le montage de dossiers afin d'obtenir des aides en lien avec la Fondation du Patrimoine. (Association qui fonctionne avec des dons qui sont défiscalisés)

Le devis établi par Pierre sèche d'oc pour la calade de Boulhou pourrait faire l'objet d'un premier projet commun.

Le captage de cette source située en bordure du CD 988 est également à reprendre

Divers 4

Paysage Concept a évalué les dégâts causés par un véhicule sur le grillage du terrain de la salle de Ceyrac.

Pour des raisons de sécurité, ce grillage étant sur un mur de plus de 2 mètres de haut, a lieu d'être réparer .

le devis qui s'élève à la somme de 750 € a été envoyé à l'assurance.

Divers 5 :

Une ruelle dans le secteur de la Bourgade fait l'objet de conflits entre riverains et usagers. Un habitant a porté plainte à la gendarmerie car ce chemin a été obstrué à l'aide de pierres par l'un des riverains.

Monsieur le Maire va faire enlever les pierres et prévoit d'aller le rencontrer. affaire à suivre...

Divers 6:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention de 5000 € a été votée et va être attribuée à la Commune, par le Conseil Département dans le cadre du Fonds Départemental de la taxe professionnelle.

Divers 7:

Le Plan d'Urbanisme intercommunal entre dans une nouvelle phase

Des réunions d'informations auprès des élus ont eu lieu ce lundi 20 novembre ainsi que ce mardi 21 novembre auprès des employés communaux en vue de rendre compte des travaux du Bureau d'Etude.

La commission urbanisme de chaque commune devra établir un relevé des terrains et batiments à inclure pourvu que la proximité des reseaux soit clairement établie. Les particuliers pourront se manifester au moment de l'enquete publique.

Divers 7

Aucune remarque n'a été faite vis à vis du plan communal de sauvegarde révisé. Ce dernier va être déposé en Préfecture .

Divers 8

A l'école l'interphone fonctionne mal , les piles vont être changées. Le mur porteur épais de l'ancienne bibliothèque peut également nuire à son bon fonctionnement .Sylvette s'occupe de commander les piles. Affaire à Suivre....

Madame le Maire de CRUEJOULS a démissionné; information de monsieur le maire.

La secretaire :



Le Maire :



